

La répartition des tâches de gestion alimentaire

Pour que l'égalité s'impose, il faut résoudre le problème posé par la relation entre l'intégration domestique et le travail domestique. On sait, depuis Jean-Claude Kaufmann (1992), l'étrangeté de l'intégration ménagère qui repose actuellement pour l'essentiel sur des pratiques "séparées" à dominante féminine : par exemple avec le passage d'une prise en charge personnelle de son linge (par chacun) à l'évidence d'une lessive "commune", assurée par la femme. [...] Une telle "communauté" domestique ne repose donc ni sur des pratiques communes, ni même sur une conception commune de la communauté au moins pour cette dimension. Elle est basée sur une division du travail accentuant l'indépendance masculine et l'autonomie féminine (avec pour envers la perte d'autonomie masculine et la perte d'indépendance féminine). » (Singly, 2007, p. 231).

Pour expliquer le processus de distribution des tâches, il faut tout d'abord souligner la spécificité du couple en matière de gestion domestique : contrairement à d'autres, la relation conjugale justifie, aux yeux des partenaires, la « *délégation* » c'est-à-dire la prise en charge des tâches par un·e seul·e au nom du couple, posant des enjeux de contrôle de l'activité et de ses résultats, à savoir les consommations (1). Nous explorerons ensuite les ressorts conjugaux de la répartition des tâches alimentaires (2), pour constater que l'égalitarisme justifie souvent une répartition basée d'une part sur un laisser-faire lié aux incitations à agir différenciées des partenaires, d'autre part sur des principes jugés « *réalistes* », critères qui fondent le sentiment de justice conjugale.

1. Conjugalité cohabitante et délégation des tâches

Nous l'avons vu, l'installation produit le renforcement des activités alimentaires communes. Or, à la différence des normes régissant les relations amicales, les normes conjugales contiennent l'idée qu'il est normal qu'une tâche soit assurée par un·e seul·e des partenaires au nom des deux, c'est-à-dire déléguée. Cette incitation à la délégation est renforcée par l'enjeu de rationalisation des tâches domestiques, à ce que celles-ci prennent progressivement moins de temps au cours de la vie commune, après des débuts consistant en une phase d'expérimentation. Carole-Anne et Gaëtan (26 et 27 ans, installé·es depuis 3 mois à Paris, salarié·es après des études de graphiste-maquettiste et un master de commerce international) faisaient des courses ponctuelles lorsqu'ils se voyaient au cours de leur fréquentation. Ces courses n'étaient pas préparées en amont, et concernaient seulement le repas à venir :

Carole-Anne : [Pendant la fréquentation] Je faisais des courses avec toi... pareil t'avais un Monoprix en bas de chez toi donc on faisait des courses... des courses directement chez lui. (Gaëtan acquiesce) Boh c'était, c'est pas nouveau.

Gaëtan : Ouais mais, ouais mais dans ces cas-là... Pour le coup... **on faisait davantage nos courses pour un plat qu'on se faisait le soir.** (iels parlent en même temps :)

Carole-Anne : Oui, effectivement. On faisait juste, je t'accompagnais.

Gaëtan : **On se faisait pas des grosses courses ensemble.**

Carole-Anne : Bah oui effectivement non t'as raison.

Gaëtan : On se faisait pas des courses pour la semaine ensemble. (Carole-Anne acquiesce) Ça on les faisait seuls. Donc c'était plus, si nous.... Si on voulait manger un truc et qu'il nous manquait quelque chose, on descendait acheter ce qu'il manquait. Pour le soir. (ent. 1, conjugal)

Installé·es depuis trois mois environ au moment de l'entretien, iels font désormais des courses hebdomadaires, ce qui leur fait gagner du temps par rapport aux courses ponctuelles autrefois nécessaires à chacun de leurs repas ensemble. Pour autant, les horaires de ces courses ne sont pas stabilisés, et les deux partenaires y participent, ensemble. En dehors de petites courses d'appoint, le couple ne délègue donc pas les courses à l'un·e de ses membres, ce qui peut être mis en regard avec le caractère relativement récent de leur installation.

a. Faire donc décider ?

« Laisser l'autre accomplir la tâche, c'est perdre la maîtrise de sa réalisation et de son aboutissement. » (Mougel-Cojocar et Paris, in Singly (de), 2017, p. 110)

Faire la cuisine ou les courses signifie-t-il nécessairement contrôler l'alimentation ? Cette question est incontournable aux yeux des travaux se penchant sur les inégalités genrées dans la sphère domestique, qui se sont demandés si la prise en charge domestique majoritairement assumée par les femmes asservit celles-ci, faisant d'elles les réalisatrices d'un travail dont l'objectif comme la manière leur échappent, à la manière des prolétaires dé-saisis du sens de leur travail par l'exploitation capitaliste¹⁶¹, ou si elle les fait au contraire disposer d'une certaine autonomie, si ce n'est d'un certain pouvoir (Singly, 2017) « d'exécution » voire « d'orchestration » (Glaude et Singly, 1986). Réaliser la tâche peut permettre d'influencer assez fortement ses modalités, ou du moins d'en avoir le sentiment, sentiment ressenti parmi les femmes en charge de certaines tâches domestiques (Van Hooff, 2011). Dans le domaine

161 Citons à ce propos la célèbre phrase de Friedrich Engels dans *L'Origine de la famille, de la propriété privée et de l'État* (1884) : « dans la famille, l'homme est le bourgeois, la femme joue le rôle du prolétariat », phrase reprise par certaines féministes à la fin du 20ème siècle.

alimentaire, nous constatons que porter la responsabilité de la cuisine, des courses ou encore de la gestion des denrées confère un pouvoir de décision sur les consommations, visible concernant les courses et la cuisine¹⁶².

L'exemple des courses

Dans un contexte d'offre alimentaire diversifiée, faire les courses signifie choisir parmi la multitude de produits disponibles ceux qui seront utilisés pour cuisiner, donc d'influencer les types d'aliments (viande, féculents, légumes, etc.) comme leur degré de transformation. Les cas de prise en charge des courses par un·e seul·e permettent d'observer ce pouvoir. Antoine et Hinata (20 et 22 ans, installées depuis 8 mois, grande agglomération, technicien de maintenance et étudiante en licence) n'ont pas du tout les mêmes préférences alimentaires, Antoine se tournant volontiers vers des plats préparés, plus onéreux et plus caloriques, Hinata ayant jusqu'ici toujours veillé à cuisiner énormément pour des raisons de poids et de santé, et à privilégier des produits « bio », quitte à se contenter des produits les moins chers et à perdre en diversité pour épargner son portefeuille. Huit mois après leur installation, leurs aliments sont ainsi définis par leurs choix individuels respectifs au moment des courses :

*Hinata : quand on fait les courses ensemble... **Il va acheter des trucs.** Mais bon moi je vais... ou je vais lui dire "Écoute, ça c'est peut-être pas la peine.". Ou forcément bah **moi je vais mettre ce qui me paraît important dans le caddie.** Et ça va être différent... Si on fait les courses ensemble je vais plus avoir la gestion du caddie, on va dire. Et puis lui dire "Écoute, ça franchement tu penses que c'est vraiment la peine?" ou "Peut-être pas ça" ou... ou pas ça, mais rajouter; à l'inverse, rajouter d'autres choses. Tout en le laissant faire ce qu'il veut hein ! Mais... **je vais plus avoir de contrôle** [quand on fait les courses ensemble]. (ent. 1, individuel)*

Iels ne se sont pas spécifiquement mis·es d'accord sur les aliments, et chacun·e achète ce qui lui fait envie, en tentant de refréner les envies de l'autre qu'iels jugent déraisonnables. Dès lors, leur capacité d'aller faire les courses se révèle cruciale dans leur pouvoir de décision alimentaire. Or, c'est Hinata qui s'est installée dans le logement d'Antoine un peu moins d'un an après leur rencontre, quittant son studio de centre-ville pour une banlieue pavillonnaire. Le supermarché le plus proche est désormais inaccessible à pied pour Hinata. N'ayant pas de voiture, elle se retrouve relativement dépendante d'Antoine concernant les achats, qui fait assez fréquemment les courses sans elle :

162 Nous prenons ces exemples car la gestion des denrées au domicile semble moins identifiée en tant qu'activité à part entière, parfois partiellement diluée dans les deux autres activités, et rarement attribuée comme telle à l'un·e ou l'autre partenaire. Ceci est probablement lié à sa faible valorisation et à l'invisibilisation qui en découle.

Hinata : petit à petit, j'essaie d'avoir plus de trucs [qui me plaisent]. Mais comme c'est quand même lui qui fait les courses bah... on peut pas, je peux pas dire "Oh mais non, ça on prend ça" enfin... Je pense qu'après quand moi j'aurais mon permis, et que je pourrais aussi faire les courses ça... ça ira mieux. Parce que du coup bah je ramènerais les trucs et... (ent. 1, individuel)

Chez elleux, la délégation d'une partie des courses à Antoine est subie plus que choisie du fait d'attentes fortement divergentes. Environ un an plus tard, soit plus d'un an et demi après la date de leur installation, Hinata a désormais son permis et accès à une voiture. Alors qu'ils fonctionnent toujours selon le principe d'achats guidés par leurs préférences individuelles, cet accès rééquilibre les achats en faveur de ses propres préférences :

Hinata : J'ai pas à attendre j'ai pas à courir derrière lui pour les trucs lourds ou les trucs comme ça. Et... ou je peux me dire, oh bah là y'a plus ça, je vais aller l'acheter ! [...] Et du coup, je sais que c'est le truc que, que je veux tu vois. Et que ça va pas être... le truc tout pourri, que lui il a voulu acheter. Que moi j'aime pas ou que je trouve mauvais, ou pas bon pour la santé (ent. 2, individuel)

Le véhicule lui redonne la capacité de choisir en partie les aliments qui seront consommés, ce qui la soulage et qui apaise partiellement leurs tensions alimentaires. Si certain·es se voient privé·es de l'accès à l'approvisionnement du fait des circonstances (lieu d'emménagement, non-accès à une épicerie solidaire), d'autres abdiquent plus volontairement leur participation donc une part de leur contrôle sur les courses. Chloé (26 ans, étudiante en alternance), qui entretient un rapport complexé à l'alimentation du fait d'une obsession pour le contrôle du poids, n'aime pas faire les courses, car elle se sent alors obsédée par la composition nutritive des aliments qu'elle achète. Elle laisse donc volontiers cette charge à Cédric (26 ans, en recherche d'emploi après une école d'architecture). Onze mois après son installation chez Chloé, celui-ci est chargé des courses tous les week-ends, ce qui lui donne une plus grande latitude de choix :

Cédric : ça par contre, c'est assez rédhibitoire. Chloé elle ne fait JAMAIS les courses. Elle a horreur de faire ça. Et donc je fais tout le temps les courses. Mais alors je pense tu peux compter 95% assez facile je pense. [...] Mais c'est vrai qu'elle a tendance à faire une liste des trucs qu'il faut. [...] ce qu'on va décider de manger souvent c'est... influencé par ce qu'il y a dans le frigo quoi ! Et donc ça c'est anticipé par celui qui a fait les courses. Ou celui qui a fait la liste des courses, même. En amont. (ent. 1, individuel)

Il assure presque toutes les courses, Chloé se chargeant parfois de courses d'appoint dans un petit supermarché près de leur domicile, qui a l'avantage selon elle de proposer moins de choix. Une fois qu'il a acheté les produits que Chloé lui a demandés, et qui sont généralement

relatifs aux divers régimes qu'elle entreprend, Cédric est libre de choisir les produits « *frais* ». Ce d'autant plus qu'il cuisine au moins la moitié du temps, ce qui lui permet de choisir des produits en sachant qu'il va les cuisiner. Lors du deuxième entretien, 8 mois après le premier, nous avons pu constater, en l'accompagnant faire les courses qu'il a acheté, sur demande de Chloé, un certain nombre de produits peu périssables et liés à des consommations relativement individualisées, comme des biscuits. Il a en revanche décidé seul des produits frais devant constituer les plats de la semaine à venir¹⁶³.

Ainsi, se charger de l'approvisionnement confère un ascendant sur les produits achetés, ce qui explique en partie le faible nombre de couples confiant les courses à un·e unique partenaire¹⁶⁴.

L'exemple de la cuisine

« c'est la personne qui cuisine qui influence le plus les décisions » (Damien)

Le fait de cuisiner confère également un pouvoir de décision sur les produits consommés, par le choix des ingrédients à utiliser. À la différence du pouvoir conféré par les courses, celui conféré par la cuisine est davantage reconnu comme un droit par les partenaires. En effet, aucun·e n'avance que celui qui fait les courses a logiquement le droit de décider des aliments à acheter, mais plusieurs partenaires de couples dans lesquels un·e des partenaires cuisine davantage défendent le droit de décision de ce·tte partenaire, au nom de sa prise en charge de la cuisine. Ces discours sont particulièrement tenus par quelques hommes qui cuisinent davantage que leur partenaire. C'est le cas de François (23 ans, en master de journalisme), cuisinier dont les compétences et exigences sont reconnues par Camillia (25 ans, en master de journalisme), et dont la mère restauratrice, a un grand intérêt pour la cuisine :

*François : J'ai le sentiment que **comme c'est moi qui fais à manger... c'est un peu moi qui, qui ai la gestion du truc...** Que ça soit dans la décision des plats, notamment, ou quoi que ce soit. Évidemment si ma copine dit, "Je vais faire ça", je la laisse hein ! C'est pas la question. Mais comme c'est souvent moi qui ai les idées, ou qui ai fait les courses avant ou quoi. **C'est moi qui gère un peu, qui choisit. Qui en cuisine mène un peu la, la barque. Et du coup, j'ai ce sentiment que ça me donne le droit, voilà que ça me donne une légitimité pour décider de ce qu'on... De ce qu'on mange.** [...] j'aime ça en fait, faire à manger. Et j'aime savoir ce que je mange. J'aime avoir la main même, sur ce que je mange (ent. 1, individuel)*

163 Il explique avoir acheté des jus d'orange pour lui seul « *comme un rebelle* », car Chloé n'aime pas ça, et ne l'avait donc pas noté sur la liste qu'elle lui avait envoyée. Quant au jus de pommes, Chloé ne l'avait pas noté sur sa liste, il s'agit donc d'« *initiatives qu'[il] prend* » (Cédric).

164 En plus de celles déjà citées, seules Zélie et Thibaud, Priscille et Mathieu, Claire et Christopher, Islane et Selman fonctionnent ainsi, les deux premiers couples confiant principalement les courses à l'homme, les deux suivants à la femme.

François lie la responsabilité culinaire au droit de choisir ce qui sera mangé, allant jusqu'à parler de « *légitimité* ». Il admet cependant qu'il n'aime tout simplement pas ne pas décider de ce qu'il va manger, laissant entendre que la responsabilité culinaire lui permet de justifier un droit de regard essentiel à son bien-être. Il limite d'ailleurs ce droit à la prise en compte des goûts et dégoûts de Camillia.

Ce pouvoir de décision quant aux menus est aussi justifié par une supposée plus grande compétence pour choisir les produits, ou pour avoir des idées de plats originaux. Fabien (21 ans, installé depuis moins d'un mois en petite couronne, en service civique et « *petits boulots* »), en couple avec Hélène (19 ans, étudiante en licence), partage cette posture avec François. Il considère avoir apporté de nombreuses découvertes alimentaires à Hélène, qu'il présente comme peu connaisseuse des produits :

Fabien : c'est moi qui ai apporté beaucoup de choses à Hélène. Parce que... enfin... Moi je travaille au marché. Ma mère, enfin ma grand-mère, elles font à manger de... tous les trucs du monde. [...] Je lui ai fait découvrir de l'aubergine ! Alors que tout le monde mange de l'aubergine, enfin, à mon sens. (ent. 1, individuel)

Cette représentation, partagée par les deux partenaires, de Fabien comme très compétent en cuisine et d'Hélène comme très peu compétente, justifie à leurs yeux que Fabien cuisine et décide de ce qui sera mangé. Cuisinant presque tout le temps, il exerce ce pouvoir assez librement, puisque Hélène le suit dans ses envies. À tel point qu'il considère que le principal changement alimentaire engendré pour lui par son installation en couple consiste à pouvoir désormais choisir librement et seul ce qu'il souhaite manger (voir chapitre 4, partie III.4.a). En effet, Fabien a rencontré Hélène alors qu'il vivait seul en tant qu'étudiant, puis a re-cohabité avec ses parents quelques mois avant de s'installer avec Hélène. Cette installation signe ainsi pour lui une libération du contrôle alimentaire exercé par ses parents, à commencer par sa mère, gérante de l'alimentation dans sa famille d'origine. Chez ces couples, celle·celui considéré·e comme moins compétent·e et qui s'en remet à l'autre est alors celui·celle pour lequel·laquelle les changements alimentaires sont les plus importants, que l'autre fasse ou non cas de ses préférences. Hélène a beaucoup changé d'alimentation depuis qu'elle vit avec Fabien et que celui-ci cuisine. Elle découvre de « *nouveaux ingrédients* », comme du pomelos, et surtout mange « *beaucoup plus de fruits et de légumes* » que quand elle était seule. Elle a également découvert de nombreux plats portugais, Fabien étant originaire du Portugal. Le plus « *compliqué* » pour elle est que Fabien adore pimenter, ce qu'elle supporte mal. Killian, principal cuisinier chez lui et Faustine (18 ans, installé·es depuis 4 mois dans

une petite agglomération, en BTS et en intérim dans la manutention), adopte une attitude proche de Fabien. La prise en charge de la cuisine, nouvelle pour lui qui décohabite de chez ses parents, signe la possibilité de choisir ce qu'il veut manger sous prétexte d'être meilleur cuisinier que Faustine. Ainsi, si lui et Faustine apprécient faire les courses à deux pour se donner réciproquement des idées, les propositions de Faustine sont visiblement soumises à l'approbation de Killian, qui reste celui qui décide des achats, en tant que personne en charge de la cuisine et supposée plus compétente :

*Killian : **elle me donne des idées** des fois. [...] je vais pas avoir l'idée de me faire des faritas. Et elle elle va passer devant elle va me dire "Oh tiens une petite faritas" "**On peut faire une petite faritas ce soir ?**". Du coup moi je vais prendre, je vais me dire bah tiens... Je vais prendre la barquette de bœuf ici, et puis voilà ça se fait. (ent. 1, individuel)*

Il est ainsi fréquent, chez les couples où l'un·e des deux est un peu plus en charge de la cuisine que l'autre parce que reconnu·e comme plus compétent·e, que le/la moins compétent·e déclare de plus importants changements alimentaires, enclenchés par l'adaptation à l'autre. Discours redoublé par cette dernière ou ce dernier, qui reconnaît inversement moins de changements alimentaires que chez son/sa partenaire.

Enfin, même moindre, la responsabilité de la gestion des aliments donne aussi une capacité de décision, comme en témoigne le rôle de Marine :

*Marine : en général on va dire que **c'est plus moi qui décide** de ce qu'on mange, quand même. **Peut-être parce que c'est moi qui organise le frigo aussi**. Ou je lui propose. Je lui dis "Bah tiens, tu sais on a la quiche, on va peut-être faire ça", il me dit "oui oui". (ent. 1, individuel).*

Sa gestion du frigidaire, qu'elle range, organise, et surveille quant à la péremption des produits, la rend initiatrice de la consommation d'un certain nombre d'aliments. Elle exerce également un droit de *veto* fréquent sur les choix de plats. Jonathan garde cependant la main sur les plats plus « élaborés » dont il se charge.

Ainsi, l'un des ressorts de la défense de ses préférences alimentaires consiste à prendre en charge les tâches alimentaires, qu'il s'agisse des courses, de la cuisine, ou des activités de gestion, à travers l'accaparement de marges d'action et la légitimation d'un droit de regard au nom de son implication. Dans le cas de la cuisine, ce pouvoir est même souvent érigé en droit.

Cependant, la prise en charge d'une tâche n'implique pas nécessairement son contrôle, certaines délégations prenant la forme d'une exécution sous le contrôle de l'autre. C'est le cas dans la répartition des tâches d'achats entre Camille et Yann (24 et 33 ans, installé·es depuis

8 mois, chargée d'études en environnement et ingénieur). Bien que toutes deux participent à ces tâches, notamment lors du premier entretien, Camille est clairement celle qui supervise, et Yann n'y occupe qu'un rôle d'exécutant. Les partenaires font entendre une même version de la répartition des tâches :

Camille : [lorsqu'il fait des courses] je lui donne la liste de courses et j'espère qu'il va ramener les bonnes choses ! (ent. 1, individuel)

Yann : c'est pas trop moi qui gère ce genre de trucs. Moi on me dit quoi acheter, j'achète. Dans la mesure où à chaque fois, il faut mettre mille ingrédients pour faire un machin... voilà. Moi je me contente de... de juste acheter ! (ent. 1, individuel)

Ainsi, certains ont une autorité concernant la définition de la « bonne » manière de réaliser une tâche tout en déléguant cette tâche à l'autre, ou contrôlent au moins partiellement l'exécution d'une tâche par l'autre *via* la réalisation d'une autre tâche de gestion influençant les consommations (production de la liste de courses, des menus prévisionnels, etc.). Il faut donc observer « *moins quel est le conjoint qui accomplit telle activité que à quel conjoint "appartient" l'origine de la modalité de cette activité, quel est l'époux qui a réussi à imposer sa conception* » (Singly, 1976). Il est également nécessaire de saisir qui porte la charge mentale (Dussuet, 1997, p. 118-119)¹⁶⁵. De plus, nous le verrons au cours du prochain chapitre en traitant du genre, l'attention accordée aux attentes de l'autre dans la réalisation de la tâche varie selon les partenaires, et conduit à des formes de contrôle plus ou moins autoritaires ou au contraire soucieux d'intégrer les représentations et attentes de l'autre.

b. La nécessité d'un accord minimal sur les pratiques

Du fait du relatif pouvoir de décision associé à l'activité, la délégation ne peut avoir lieu qu'à la condition d'un accord minimal concernant les pratiques. Ainsi, Chloé (26 ans, étudiante en alternance), très attachée au contrôle calorique de son alimentation, délègue volontiers, lors du premier entretien, 11 mois après les débuts du couple dans un logement commun, les courses et la cuisine à Cédric (26 ans, en recherche d'emploi après une école d'architecture), parce que celui-ci a des habitudes d'achat et de cuisine relativement compatibles avec ses attentes et met un point d'honneur à les respecter. Inversement, entre leurs deux cohabitations, Marine et Jonathan (23 ans, depuis 7 mois en seconde cohabitation, étudiant·es en master)

165 « *Partager des tâches au niveau domestique suppose de considérer la partie cachée de ces tâches, la préoccupation. Non que le travail domestique soit réductible à celle-ci, mais parce que cette partie cachée est sans doute la plus contraignante pour les femmes. C'est parce que les hommes se contentent le plus souvent de partager les occupations domestiques sans pénétrer dans le domaine de la préoccupation qu'ils n'en ont qu'une approche auxiliaire.* ».

n'approfondissent pas la délégation de la cuisine et des courses, et même remettent en question leur répartition des tâches, suite à de croissants désaccords concernant les aliments. Au second entretien et au cours de leur seconde cohabitation, iels font ainsi des repas et des courses communes mais séparées, c'est-à-dire qu'iels se rendent ensemble au supermarché mais que chacun·e y gère l'achat de ses propres produits et consomme ensuite ses propres aliments de son côté.

L'importance des différences en matière d'attentes alimentaires détermine donc les possibilités de délégation. Il est ainsi possible qu'un·e seul·e personne gère les achats, à la condition que celle-ci ait les mêmes attentes que l'autre ou tienne compte de la différence d'attentes. C'est le cas déjà évoqué de Cédric et Chloé, mais aussi de Laura (24 ans, installée depuis 2 ans, infirmière remplaçante) et Julien (boulangier). Celle-ci est seule à faire les courses à l'épicerie solidaire, Julien n'y ayant pas accès. Cela ne pose cependant pas de souci au couple, les attentes de Julien étant relativement proches de celle de Laura et celle-ci portant une attention soutenue au respect de ses préférences :

*Laura : Non il peut pas rentrer dans l'épicerie. Mais je sais à peu près ce qu'il aime donc... Même si je sais que normalement, je suis pas, je suis censée prendre que pour moi. Étant donné que c'est moi qui paye les courses. Enfin je vais... **je prends aussi pour lui** enfin je pense que... [...] **j'aime bien lui faire plaisir. Je sais que style mettons, c'est tout bête mais je vais trouver un camembert. Moi j'aime pas ça. Si je sais que va y en avoir je vais lui prendre parce que je sais qu'il aime ça et que ça lui fera plaisir.** [...]*

*Angèle : du coup il est obligé de te faire **confiance**.*

*Laura : Ah oui ! **Ah oui bah ça oui il a pas le choix !** (elle rit) Boh après comme j'ai dit... il mange, tant qu'il mange il s'en fout quoi ! (ent. 1, individuel)*

Les gestionnaires de l'épicerie solidaire partent du principe que Laura, la seule du couple aux revenus faibles, est la seule à devoir accéder à l'épicerie, comme si elle n'allait y acheter que pour elle-même. Cette logique mise en avant par l'institution entre en contradiction avec, et donc révèle, les représentations et fonctionnements conjugaux. En effet, aux yeux de Laura et Julien, les courses sont communes. En conséquence, aux courses, Laura achète également pour Julien, y compris des produits qu'elle-même ne consomme pas. Celui-ci n'a donc certes « *pas le choix* » de lui faire confiance, mais ceci est rendu aisé par le faible différentiel d'exigences entre elleux et, surtout, par l'attention de Laura aux préférences de Julien. Un autre couple connaissant un accès différencié à l'épicerie solidaire signale le même

fonctionnement¹⁶⁶. D'autres connaissent de plus grandes difficultés d'attention de l'un·e aux préférences de l'autre, compliquant la délégation. Ainsi, 8 mois après leur installation, Hinata et Antoine (20 et 22 ans, installé·es en grande agglomération, en licence et technicien de maintenance) continuent de faire souvent les courses ensemble pour défendre chacun·e leurs intérêts, leurs goûts étant très différents et chacun·e ayant du mal à tenir compte des goûts de l'autre (voir la partie II.3.c pour le détail du cas). De la même façon, l'alternance de la prise en charge de la cuisine perdure chez elleux, entre autres, du fait de désaccords alimentaires.

Il semble ainsi que la délégation s'installe au fur et à mesure que les partenaires s'accordent sur les pratiques, et développent une confiance grâce à la cristallisation des habitudes. Chez beaucoup de partenaires de ces couples récemment installés, la délégation des courses commence à exister mais sous un contrôle permis à l'autre par des listes de courses. Ainsi, Cédric (26 ans, en recherche d'emploi après une école d'architecture), qui est, rappelons-le, en charge des courses hebdomadaires pour lui et Chloé (26 ans, étudiante en alternance), les effectue aidé d'une liste de courses préparée notamment par Chloé, majoritairement en charge de la liste au premier entretien, 11 mois après leur installation :

*Chloé : [je ne fais pas les courses] Mais **par contre**, eh ben, **je dois faire la liste !** Alors c'est aussi parce que je sais très bien que **y'a des trucs dont j'ai besoin**. Je sais pas par exemple tels... des légumes. Ou telle chose. Et il va pas spécialement choisir pour moi. Mais sinon **il prendra pas nécessairement l'initiative. Donc je fais la liste**. Parce que sinon, bah on risque de pas avoir franchement ce dont on a besoin. Donc je fais la liste.(ent. 1, individuel)*

Cédric confirme cette organisation :

Cédric : Mais c'est vrai qu'elle a tendance à faire une liste des trucs qu'il faut. Pour, auquel je vais rajouter ce que je pense... ce à quoi je pense moi. Mais... elle elle va souvent faire une liste et elle me dit "est-ce que tu veux bien aller faire les courses ?" (ent. 1, individuel)

Cette organisation nous est confirmée lors du second entretien, au cours duquel nous accompagnons Cédric aux courses. Chloé s'en remet à Cédric pour l'achat de la plupart des produits, mais note scrupuleusement les produits spécifiques qu'elle juge essentiels pour elle (« je rajoute juste ce dont j'ai besoin » soit, le jour de l'entretien, notamment « *La chambre à air. Les... Babybel les... les Yop.* ») et rajoute des catégories « *génériques* » dont elle craint que Cédric n'achète pas assez d'éléments (comme la « *viande* » ou les « *légumes* »). Jeanne (24 ans, installée depuis plus de 2 ans en petite couronne, étudiante en master) ou encore Camille (24 ans, installée depuis 8 mois, chargée d'études en environnement) font rarement

166 Claire et Christopher, 21 et 22 ans, installé·es depuis 3 ans, mandataire judiciaire et magasinier vendeur.

les courses avec leur partenaire mais, plus exigeantes quant aux produits achetés qu'eux, et principales cuisinières, elles communiquent souvent par textos pour donner leurs instructions. Jeanne va jusqu'à donner des conseils à son partenaire pour qu'il achète précisément le bon produit : avant l'entretien, elle lui avait demandé par texto d'acheter de la « *salade iceberg à 99 centimes* » ou encore du « *mascarpone : à côté de la feta* ». En entretien, elle justifie ces précisions concernant l'emplacement des produits ou des critères d'identification par un besoin d'obtenir le bon produit :

Jeanne : Alors pourquoi je fais des précisions comme ça ? Parce qu'on a déjà eu plusieurs engueulades. Euh... en mode "putain !", moi qui râle quand les courses arrivent. En mode "Putain c'est pas ce que je voulais". Ou "Pourquoi t'as acheté ça ? Ça coûte une fortune quoi !". Je sais que là il a re-acheté des allumettes charcutières. Alors que les allumettes charcutières coûtent sept euros de plus au kilo quoi ! J'étais là (avec une voix bizarre :) "Mais pourquoi ?!". Euh, donc je lui précise, parce qu'en fait tu as plusieurs types de machins. et je sais que y'a des trucs des fois il sait pas où ça se trouve. (ent. 1, individuel)

Au contraire, les couples faisant toutes les courses ensemble ne recourent généralement pas à une liste de courses détaillée¹⁶⁷.

c. Des spécialisations sur le long terme

Ainsi, la distribution des tâches s'inscrit dans le temps : généralement faible ou ne concernant que quelques tâches particulièrement investies par l'un·e au moment de l'emménagement, elle s'accroît au cours de la vie commune, favorisée par la stabilisation des pratiques et accentuant en retour les écarts de compétences et d'attentes. Se succèdent ainsi schématiquement trois phases : celle, propre à la fréquentation, où l'on fait pour l'autre, celle où celui recevant l'autre se chargeant de se procurer au moins en partie les aliments consommés et de faire la cuisine ; celle où l'on fait à deux, à la faveur de l'installation qui engendre la confrontation des pratiques en même temps que leur mise en commun sous contrôle conjoint ; celle où l'on fait parfois seul·e au nom des deux, période de délégation devenue possible une fois que les partenaires se connaissent suffisamment.

Spécialisation et accentuation de l'asymétrie des compétences

La spécialisation renforce en retour la différenciation des compétences, celle ou celui effectuant une tâche devenant toujours plus à l'aise dans sa réalisation, l'autre perdant au

167 C'est le cas de ces partenaires qui, au début de leur vie commune, font les courses une fois par semaine, toujours ensemble, mais sans jour prédéfini et sans liste, comme Carole-Anne et Gaëtan, déjà évoqués.

contraire en savoir-faire. Ainsi, quelques partenaires racontent comment la spécialisation fut décidée en fonction de savoir-faire dont la polarisation s'est renforcée au cours du temps. Damien (24 ans, consultant en assurance) a expliqué dès le premier entretien, environ deux mois après leur installation, avoir toujours laissé Gaëlle (21 ans, étudiante en alternance) prendre davantage en charge la cuisine, même avant leur installation, parce qu'il ne se sentait pas aussi compétent, justifiant la répartition notamment par cette incompétence. Dix mois plus tard, il se dit rétrospectivement que cette répartition a amplifié l'écart entre leurs compétences :

Damien : je parlais de plus bas. Et le fait qu'on... qu'on se soit reposés sur nos points forts l'un et l'autre... bah ça fait que moi j'ai... pas pu... c'est resté un point faible [la cuisine] (ent. 2, conjugal)

Au cours de ce second entretien, le couple s'interroge plus longuement sur ce mécanisme de spécialisation selon les compétences, et ses effets de renforcement au cours du temps :

Damien : [...] c'est pas moi qui le fait [la cuisine] depuis... un certain temps en fait. Donc c'est pour ça que j'ai moins la, que j'ai perdu l'habitude.

Gaëlle : Oui mais t'aurais, t'aurais pu faire ///

Damien : Donc j'ai vraiment perdu l'habitude en fait.

Gaëlle : T'aurais pu faire des trucs tu vois. Et au final au final tu t'es dit... ah bah non c'est toi qui sais faire, donc je vais pas le faire comme ça. Et t'aurais pu le faire autrement, aussi. T'aurais pu le faire autrement, le faire comme toi tu voulais tu vois. Mais, tu l'as pas fait non plus.

Damien : Ouais ouais c'est sûr.

Gaëlle : Mais, après c'est vrai que le fait que ce soit... tout le temps moi qui le fasse. Ça influe forcément, et donc tu tu, tu le fais moins souvent, t'as moins d'inspiration, t'as moins l'habitude. T'y réfléchis pas, t'as pas les mêmes réflexes.

Damien : Ouais. C'est moins... C'est moins, moins rapide, si je le faisais aussi. Donc du coup... (ent. 2, conjugal)

Face au risque d'accusation d'accaparement de la cuisine, Gaëlle rappelle que Damien aurait pu prendre une place en cuisine (« T'aurais pu le faire autrement »). De son côté, Damien se défend de l'accusation de ne pas participer assez en justifiant cette répartition par un critère d'efficacité (il serait « moins rapide »), qui s'ajoute au critère de préférence de Gaëlle pour la cuisine.

Chez les partenaires disposant d'une expérience conjugale passée, cet effet de la spécialisation sur l'évolution des compétences peut d'ailleurs devenir un critère de répartition. Hanna

(26 ans, chargée de mission) tient à garder une place dans la cuisine qu'elle partage depuis six mois avec Sylvain (26 ans, aide médico-psychologique) notamment pour ne plus jamais perdre sa capacité à cuisiner, ce qui lui était arrivé au cours d'une première cohabitation conjugale l'ayant soustraite de la cuisine.

Ces polarisations sont accélérées par la reconnaissance/négation des compétences de l'un·e par l'autre, ce qui est très visible dans le cas de Claire et Christopher (21 et 22 ans, mandataire judiciaire et magasinier vendeur), cohabitant·es depuis trois ans environ au moment de l'entretien conjugal. Ils décrivent un retrait progressif de Christopher de la cuisine devant être mis en parallèle avec la disqualification, par Claire comme par Christopher lui-même, des rares savoir-faire culinaires de Christopher. Bien que s'en remettant globalement à Claire pour la cuisine, Christopher cuisinait parfois des gâteaux au début de leur vie commune. Il abandonne progressivement ses rares gâteaux, Claire l'y encourageant à force de se moquer. Elle qualifie ainsi l'un des anciens gâteaux de Christopher de « *pire gâteau [qu'elle a] mangé de [s]a vie !* », et insiste sur la nécessité, pour elle, de repasser derrière lui chaque fois qu'il effectue une tâche alimentaire. Ces interactions construisent à Christopher une image de piètre cuisinier et, ce faisant, sa déprise alimentaire progressive.

Des « *jeunes* » couples moins spécialisés

Le renforcement de la spécialisation/délégation au cours du temps est également visible dans le fait que les couples à l'installation la plus récente connaissent les spécialisations les plus faibles. Ainsi, les couples installés depuis au plus trois mois déclarent bien plus fréquemment que ceux installés depuis un an ou plus cuisiner ensemble ou faire les courses ensemble (voir annexe 5). En particulier, les courses principales sont très souvent investies à deux chez les couples récemment installés, effectuées individuellement chez les couples à la durée d'installation moyenne (cohabitation allant de 4 à 12 mois) et effectuées individuellement ou ensemble mais avec des spécialisations très marquées chez les couples installés depuis longtemps (cohabitation depuis plus d'un an). Nous avançons l'hypothèse qu'un manque d'expérience de la gestion alimentaire conjugale, mais aussi que la découverte de l'autre et l'expérimentation conjugale favorisent une prise en charge initialement commune. Il est également probable que l'idéal d'une répartition égalitaire s'exprime dans le souhait premier de ne pas se répartir les tâches, en particulier celles rebutant les deux partenaires, avant de se voir rattrapé·es par l'impératif de rationalisation de la gestion.

Ainsi, Coralie et Nadir (20 et 21 ans, l'une en IUT, l'autre au chômage après un CDD comme préparateur de commandes) sont en couple depuis cinq ans et demi au moment de leur installation, donc depuis un temps assez long. Rencontré·es environ un mois seulement après leur installation, iels participent tou·tes deux aux différentes tâches alimentaires, et en effectuent une bonne partie ensemble. Leurs courses principales sont ainsi réalisées à deux, chacun·e allant parfois faire des courses d'appoint. Il leur arrive souvent de cuisiner ensemble, l'un·e se chargeant par exemple du plat pendant que l'autre réalise l'entrée. Il leur arrive de cuisiner seul·e, mais de façon globalement alternée. Tou·tes deux s'intéressent aux enjeux de leur gestion alimentaire, ce dont témoigne la dynamique de l'entretien, la parole étant beaucoup moins déséquilibrée que lors de certains autres entretiens de couple. Au contraire, les couples installés depuis au moins six mois sont nombreux à décrire une répartition des tâches assez clarifiée et stabilisée à leurs yeux. Ceci ne signifie pas qu'une tâche donnée est nécessairement assurée par un·e seul·e partenaire, mais que certaines tâches sont clairement définies comme conjointes et d'autres comme individuelles. Ainsi, si quelques tâches continuent d'être effectuées à deux, d'autres sont très clairement associées à une seule personne, ou effectuées séparément. Par exemple, Priscille et Mathieu (22 et 24 ans, secrétaire et technicien support en informatique), installé·es depuis un an et cinq mois à l'entretien, partagent relativement les tâches alimentaires mais n'en effectuent quasiment aucune ensemble. Mathieu se charge des courses selon des habitudes bien établies (il décide de lui-même quand cela devient nécessaire et quand il a le temps, se charge de la commande en « *Drive* » d'après des habitudes stabilisées et récupère la commande en voiture). Le couple partage la cuisine mais ne cuisine jamais ensemble, et décrit les habitudes de cuisine comme réparties entre des plats plutôt rapides assurés par Priscille et des plats plus travaillés assurés par Mathieu. La vaisselle est globalement assurée, seul·e, par celle ou celui qui n'a pas cuisiné. À part pour quelques partenaires qui investissaient fortement l'alimentation et la cuisine au cours de leur fréquentation, et qui s'étaient déjà réparti certaines tâches à cette période, l'effet de la durée de cohabitation semble donc plus important que celui de la durée de fréquentation sur la répartition des tâches.

Exemples de spécialisations progressives

L'évolution des pratiques conjugales, parfois saisie directement entre deux entretiens, témoigne également du glissement progressif de certaines activités du partage à davantage de spécialisation et de délégation. Ainsi, Gaëlle et Damien (21 ans et 24 ans, étudiante en alternance et consultant en assurance) font toujours leurs courses ensemble un mois après leur

emménagement, y consacrant du temps au cours des week-ends et se déplaçant parfois pour s'approvisionner dans des magasins spécialisés, pour des produits spécifiques destinés à des plats spéciaux. Iels ont l'ambition d'aller au marché un jour. Onze mois plus tard, Damien va généralement seul faire les courses juste à côté de chez elleux, Gaëlle n'y allant que très rarement seule. Ce changement s'accompagne d'une réduction des courses effectuées loin du domicile le week-end pour trouver des produits spécifiques. En outre, alors qu'iels cuisinaient fréquemment ensemble au cours de la fréquentation, iels ne cuisinent plus ensemble depuis leur installation. Autre exemple, un an et un mois après leur installation, soit un an après le premier entretien, Isabelle et Pierre (25 et 27 ans lors de ce second entretien, étudiante ingénieure et ingénieur consultant) cuisinent moins souvent ensemble qu'au moment de leur installation. S'iels continuent à faire leurs courses principales ensemble les week-ends, iels en font davantage de petites en semaine, surtout Isabelle, seule. De même, chez François et Camillia (25 et 23 ans à l'installation à Paris, en master de journalisme tou·tes deux), c'est l'installation qui signe la véritable spécialisation de François dans la cuisine et la décision des menus. Auparavant, le couple partageait davantage cette activité :

*François : [quand on se fréquentait] on essayait de rentrer ensemble, et de faire les courses ensemble, pour acheter des trucs, qui éventuellement manquaient. Et, de là le plus souvent... on faisait à manger oui, enfin je vais dire, **on participait tous les deux au fait de faire à manger. Les idées on les avait à deux, les courses on les faisait à deux.** Et... pour le coup ensuite derrière on cuisinait ensemble. Ce qui est un peu moins le cas aujourd'hui. C'est-à-dire qu'aujourd'hui c'est plus... je dirais moi qui... qui dit on pourrait manger ça, on pourrait manger ça. Parce que de toutes manières tous les soirs on mange ensemble, enfin a priori. Et ... et là du coup c'est c'est plus moi qui impulse... qui impulse les... l'orientation que prennent nos repas. (ent. 1, individuel)*

Très attaché·es au partage des activités alimentaires, Margaux et Thomas (23 ans au premier entretien, étudiant·es ingénieur·es) cuisinent fréquemment ensemble et font leurs courses principales ensemble moins de trois mois après leur installation, tout en se répartissant les courses d'appoint. Un an plus tard environ, malgré cet attachement au partage des tâches et cet intérêt prononcé commun pour des enjeux alimentaires de santé et éthiques, Thomas est seul en charge de la grande majorité des repas, et des courses d'appoint effectuées en semaine, les courses principales continuant d'être effectuées en commun le week-end. Enfin, Charlotte et Maxence (21 ans à l'installation dans une grande agglomération, en licence après un BTS immobilier et en recherche d'emploi après ce même BTS) ont assez rapidement cessé de

cuisiner à deux, ayant tendance à se disputer la supervision, et ils connaissent une diminution progressive des courses réalisées à deux et une augmentation de celles réalisées séparément.

2. Qui fait quoi ? Les ressorts de la répartition et la fabrication conjugale du sentiment de justice

La délégation conduit donc, au cours de la cohabitation, à la répartition d'une partie au moins des tâches domestiques alimentaires. Cependant, quels sont les ressorts de cette distribution ? Qu'est-ce qui fait qu'une activité est prise en charge par l'un·e plutôt que par l'autre ? Travaillant sur des couples hétérosexuels ruraux australiens, Deborah Lupton (2000a) découvre trois justifications principales à la répartition des tâches alimentaires : les compétences, le plaisir retiré de la réalisation et l'enjeu de justice conjugale, qui exige que le poids des tâches soit réparti de façon relativement égalitaire. Les représentations liées directement à une répartition sexuée des tâches sont en revanche peu présentes dans les discours des enquêtés de la chercheuse, en particulier chez les plus jeunes générations. Qu'en est-il des jeunes enquêtés vivant en France que nous avons rencontrés ? Nous allons voir que la répartition dépend de comment est pensée la justice conjugale. Celle-ci étant de plus en plus pensée comme demandant une répartition des tâches égalitaire plutôt qu'associée aux sexes sociaux (a), la répartition dépend de la réactivation des savoir-faire et attentes incorporées au cours des socialisations antérieures et de leur reconnaissance conjugale (b). S'ajoutent des principes jugés « réalistes » par les couples : complémentarité entre les tâches et disponibilité de chacun·e (c). Enfin, ces ressorts servent *a posteriori* la production d'un sentiment de justice (d).

a. Des rôles sexués traditionnels au principe d'égalité répartition

L'un des résultats majeurs des études récentes sur la répartition des tâches domestiques est le développement historique du principe d'égalité et de l'affaiblissement parallèle du recours aux rôles sexués traditionnels¹⁶⁸. En effet, les mobilisations féministes ont doté notre société d'un « *ethos égalitaire* » (Bajos et Ferrand, 2006) dont le caractère vague a permis l'expansion dans de larges pans de la population, désormais sommés de se positionner par rapport à lui (Kaufmann, 2014). Cet *ethos* s'exprime dans l'exigence d'une relative égalité des

168 Rappelons que nous utilisons le qualificatif de « *traditionnel* » pour désigner le modèle sexué de répartition des tâches domestiques qui a été particulièrement valorisé il y a quelques décennies, en épurant ce qualificatif de toute inflexion péjorative dans la lignée de l'utilisation de ce qualificatif par Isabelle Court *et al.* (2016).

temps consacrés aux tâches domestiques entre les partenaires et dans le refus de la naturalisation sexuée de la prise en charge des tâches domestiques :

*Dans l'organisation de la vie privée, les couples dits modernistes veulent inventer la manière dont ils distribuent entre eux les tâches. Les étiquettes "masculin" et "féminin" collées sur le ménage, la cuisine, le bricolage, sont déchirées. **L'orientation selon le sexe est interdite ; ce sont les goûts, les compétences, le temps disponible de chacun qui doivent servir d'arbitre.** (Singly, 2017, p. 57).*

Le caractère vague de cette nouvelle norme a toutefois compliqué son application concrète, et elle connaît des variations en fonction des appartenances de classe (Court *et al.*, 2016) à l'origine, chez certain·es, d'un ethos égalitaire intrinsèquement contradictoire, parce que différentialiste (Clair, 2011). Les femmes des classes populaires attendant ainsi davantage la reconnaissance de leur travail domestique que l'équilibre de la répartition (Cartier *et al.*, 2018). Selon certain·es (notamment Giddens, 2004 ; Beck et Beck-Gernsheim, 2002), cette évolution est liée au développement de l'individualisme dans les relations familiales, de telle sorte que les devoirs familiaux ont moins de poids sur les comportements et que les partenaires souhaitent inventer une répartition des rôles qui leur soit personnelle¹⁶⁹. Selon cette vision, les partenaires seraient davantage capables de mettre en œuvre l'égalité domestique, en négociant les rôles de chacun voire en promouvant volontairement une répartition égalitaire. Cependant, cette description désigne selon nous davantage de nouvelles croyances ou normes que la réalité des relations. Des travaux portant aussi bien sur les relations conjugales que sur la répartition des tâches domestiques, et en particulier alimentaires (Parsons, 2014) ne trouvent pas trace de telles (r)évolutions. Notamment, les représentations associées aux rôles traditionnels « *féminins* » et « *masculins* » continuent d'influencer les attentes et représentations. Parmi les enquêté·es ici rencontré·es, un couple est même porteur d'un principe de justice basé sur la complémentarité sexuée, celle-ci étant considérée comme juste et égalitaire (voir le portrait d'Islane et Selman en II.2.c).

169 Selon Anthony Giddens, la relation conjugale s'oriente vers une « *relation pure* » (« *Pure Relationship* ») qui ne dure que tant que chaque partenaire y trouve satisfaction et non plus au nom de l'engagement marital dû à la tradition. Cette évolution expliquerait la croissance de la vie maritale au détriment du mariage, vu comme enserrant la relation dans des engagements incompatibles avec le souhait de relation « *pure* », ainsi que de la multiplicité des relations monogames au cours d'une vie. De ces nouvelles attentes découleraient des relations entre femmes et hommes plus égalitaires. Selon Ulrich Beck (Beck et Beck-Gernsheim, 2002), le modèle familial patriarcal qui offrait une certaine stabilité en échange de rôles prédéterminés a décliné en raison d'une égalité croissante entre les sexes et d'un plus grand individualisme. La famille est désormais davantage « *négociée* » en fonction des préférences de ses membres, et au cours de discussions rendues possibles par l'égalité des membres de la famille.

Chez les autres, les étiquettes sexuées autrefois accolées aux différentes tâches sont rejetées. Ne s'en construisent pas moins des rôles conjugaux, quand bien même ceux-ci se veulent asexués et propres à chaque couple. Les attentes des partenaires découlent en effet des rôles que chacun·e se crée et se voit reconnaître au long d'un processus continu de construction des habitudes conjugales. Par exemple, la partenaire en couple avec un partenaire qui s'est présenté comme investissant beaucoup d'attention dans la cuisine tend à attendre de lui un tel positionnement quotidien. Ainsi, la prise en charge suit une logique de constitution d'un rôle conjugal, comme il apparaîtra dans les trajectoires des « *chefs* » et des « *nourricières* » (voir typologie, II.1), dont le rôle culinaire majeur est inscrit dans les relations conjugales parfois bien en amont de l'installation. Chez certain·es partenaires parmi les plus jeunes, il semblerait que l'installation permet à chacun·e de tester les possibles rôles conjugaux. Enfin, ces rôles sont souvent pensés comme complémentaires : l'un·e va prendre en charge des aspects que l'autre ne gère pas. Ainsi, comme nous allons le comprendre, le maintien et l'expression diffuse de compétences et pratiques sexuées favorisent, dans ces vêtements conjugaux que les partenaires se tricotent, la reprise de motifs sexués.

b. Exigences et compétences incitant à agir

***« quand t'as beaucoup cuisiné quand tu étais enfant [...] tu ne peux que reproduire »
(Camille)***

Ainsi, bien que non interrogé·es directement sur la question, la plupart des partenaires expriment le rejet des rôles domestiques sexués traditionnels et le souhait d'une répartition à peu près égale des temps de travail domestique. Les justifications aux prises en charge sont au contraire de l'ordre des attentes et ressentis vis-à-vis des tâches concernées. La tâche est prise en charge par celui ou celle qui se met en mouvement pour l'effectuer. Cette action est elle-même mise en route par le fait que la personne apprécie davantage sa façon de faire, ou reçoit des gratifications à effectuer cette activité, du fait de plus grandes compétences, d'un plaisir immédiat à la réaliser ou par le fait de répondre à certaines attentes de l'autre. La répartition découle selon cette perspective de la confrontation de ces attentes et ressentis différenciés entre les partenaires, et supposés se compléter et permettre une répartition équilibrée.

Les partenaires n'ont souvent pas eu les mêmes habitudes au cours de leur pré-cohabitation, développant des prédispositions ou un « *capital de manières* » incorporées (Kaufmann, 2014, chapitre VII, p. 144) spécifiques, réactivées parfois au cours de l'émancipation domestique liée au départ du logement familial, mais surtout par la mise en couple puis la cohabitation

(Kaufmann, 2014). Ces dispositions s'expriment alors sous la forme d'exigences, de compétences ou encore de plaisirs liés à une activité, incitant à agir.

Des exigences enjoignant d'agir

« Elle a horreur de [les] faire. Et donc je fais tout le temps les courses. » (Cédric)

Comme faire peut permettre de contrôler l'activité (voir précédemment partie I.1.a), le premier type de prédisposition est le fait d'avoir certaines exigences précises quant à la façon dont l'activité concernée doit être réalisée. Ainsi, la plupart des partenaires prenant seul·e en charge la cuisine ont des attentes ou exigences spécifiques en matière alimentaire, souvent articulées à des compétences. Chez Marine et Jonathan (23 ans, depuis 7 mois en seconde cohabitation, étudiant·es en master), alors que la gestion est soit partagée (prise en charge à deux, ensemble) soit individualisée (chacun·e gérant ce qui le/la concerne), seule Marine range le frigidaire, du fait d'attentes très précises :

*Marine : **j'aime bien, décider.** [...] je fais pas de liste de courses, mais j'aime bien décider, ouais, genre tiens on va prendre ça, on va prendre ça. [...] Et, pour ranger les courses, maintenant c'est moi qui le fais. Parce que je suis jamais d'accord avec, la manière dont il range les courses dans le frigo. Donc **ça m'énerve**, la manière... [...] il met tout un peu... n'importe comment quoi ! Il met tout, comme ça... Et moi je lui dis "Mais nan ! Mais moi j'aime pas, quand c'est comme ça !". Et même dans les placards, maintenant... **Pourtant, avant c'était pas du tout un truc, du tout un truc, enfin j'étais vachement pareil. Mais maintenant, c'est un truc, enfin je trouve ça vachement plus simple en fait. Donc je lui dis "Vas-y je vais le faire". Parce que je vais mettre... [...] Et justement ça lui arrive plein de fois, même de jeter des trucs à lui. Parce que il fait pas gaffe, et... et voilà. Ça c'est un truc qui m'énerve, qui m'énerve un peu.**(ent. 1, individuel)*

L'incitation s'exprime au travers de goûts et dégoûts, de plaisirs et de déplaisirs, d'envies et d'agacements. Ceci est très visible dans les propos de Marine portant sur le rangement du frigidaire et le choix des achats. Elle apprécie l'activité pour le contrôle qu'elle lui permet. Choisir les achats lui procure du plaisir, tandis qu'elle range le frigidaire par agacement. Elle tolère d'ailleurs difficilement de ne pas surveiller les produits que Jonathan consomme seul, car celui-ci tend à laisser périmer ceux-ci. Une tâche peut donc être à la fois désagréable dans sa réalisation et agréable pour le résultat qu'elle produit, qui vient soulager une tension liée aux attentes vis-à-vis de ce résultat. C'est pour cela que les tâches semblent aux partenaires se répartir toutes seules, « *comme ça* », en fonction des préférences. Chez Gaëlle et Damien (21 et 24 ans, installé·es depuis un mois à Paris, étudiante en alternance et consultant en entreprise), Damien tend à faire davantage les courses que Gaëlle car celle-ci a un peu la

« *flemme* » de les faire, alors qu'elle a beaucoup moins la « *flemme* » quand il s'agit de cuisiner, Damien culpabilisant inversement de ne pas trouver l'intérêt nécessaire à son implication en cuisine – une culpabilité caractéristique de certains hommes vivant dans des foyers à la répartition des tâches inégale (Mansfield and Collard 1988 ; Van Hooff, 2011) :

Damien : souvent tu m'attends, t'attends que je rentre pour qu'on y aille [aux courses]. C'est assez rare que t'y ailles toute seule.

*[...] Gaëlle : Ouais. **J'ai aussi souvent plus la flemme que toi.** Y'a de ça ! (elle rit) Non mais y'a de ça hein. **J'ai moins de volonté** et je préfère attendre que tu sois là... Pour faire des trucs. [...] pourtant je rentre plus tôt que toi hein, la plupart du temps. Mais je vais t'attendre. (ent. 2, conjugal)*

Ainsi, les spécialisations les plus radicales et les plus claires aux yeux des partenaires sont celles découlant d'incitations liées à des goûts et des dégoûts, comme visible chez ceux connaissant une spécialisation forte des courses. Par exemple, les courses principales sont prises en charge par l'homme, intégralement chez Chloé et Cédric (26 ans, installé·es depuis 11 mois, étudiante en alternance et sortant d'école d'architecture en recherche d'emploi) et majoritairement chez Zélie et Thibaud (25 ans, installé·es depuis 3 mois lors de l'entretien, doctorante et jeune journaliste), parce que ces hommes apprécient ce travail alimentaire, alors que leur partenaire l'apprécie peu. L'expression de ces (dé-)goûts est aisée en entretien comme entre les partenaires, car ils constituent des justifications de la répartition acceptables.

Ainsi, les exigences en matière de consommations (ce qui sera mangé) influencent la prise en charge des tâches (qui fera la cuisine, la vaisselle, les courses, etc.). Les exigences produisent de véritables incitations à agir, certain·es se retrouvant à prendre en charge certaines tâches à leur corps défendant. Déjà citée, Marine, aux attentes nutritionnelles diamétralement opposées à celles de Jonathan, cuisine pour elle-même au cours de leur seconde cohabitation alors qu'elle n'aime pas spécialement l'activité, parce qu'elle veut reprendre le « *contrôle* » sur son alimentation, alors qu'elle s'était davantage laissée prendre en charge par Jonathan lors de leur première cohabitation. Camille (24 ans, installée depuis 8 mois, chargée d'études) déplore le manque d'investissement de Yann (33 ans, ingénieur) dans la gestion alimentaire, mais ne réduit pas son propre investissement, ne pouvant se résoudre à manger moins « *bien* » selon ses critères, que Yann ne partage pas. Comme le montre bien cet exemple que nous détaillerons plus loin, un fort écart d'exigences concernant de nombreuses tâches favorise une répartition inégalitaire, situation potentiellement problématique aux yeux de couples égalitaristes. Il est par ailleurs pertinent de distinguer différents types d'exigences socialement

situées pouvant se concurrencer, concourant à produire des répartitions inégalitaires en matière de genre ou de classe, comme nous le verrons ensuite.

Des compétences... devant être reconnues conjugalement

« Mes recettes, elles plaisent jamais. » (Yann)

Une autre prédisposition est le fait de disposer de compétences alimentaires spécifiques. Chez François (23 ans, en master de journalisme, installé depuis quelques semaines), l'exigence d'une cuisine élaborée se double du sentiment d'un fort écart de compétences en ce domaine entre lui et Camillia (25 ans, en master de journalisme), le conduisant à prendre la quasi-intégralité de la cuisine en charge :

François : [ce week-end ma mère] me disait "Non il faut faire comme ça.". Et je l'entendais, et je respectais. Parce que c'est elle qui faisait le plus difficile. Qui avait le plus de connaissances. Qui avait souvent décidé du plat. [...] y'a vraiment, enfin dans un groupe, dans un couple, qu'importe. Y'a toujours des gens qui ont une certaine légitimité à faire des recettes, ou d'autres. Et j'estime que ça doit être la personne qui est... alors je sais pas comment on peut le définir, mais... le plus compétent. Dans... Dans cette recette en particulier, même pas dans la cuisine en général. Qui doit, qui doit... qui doit faire à manger. Parce que le résultat n'en sera a priori que meilleur. Si on laisse la personne qui, qui sait cuisiner, cuisiner. [...] j'ai justement souvent été dans des relations où j'étais celui qui faisait à manger. Dans ma bande de potes. Dans mes relations de couple. [...] parce que j'avais... je considérais... que j'avais un peu cette expertise. Pour faire à manger. J'avais souvent aussi plus envie plus la volonté. De faire à manger. Voilà. Alors que parfois ça importait moins... à celui, à ceux ou à celle avec qui je mangeais. (ent. 1, individuel)

Pour François, les compétences justifient très largement la prise en charge de la cuisine, afin d'obtenir un type de cuisine qu'il considère plus légitime car plus réussie qu'une autre. Ces représentations, ces exigences élevées et ce sentiment de compétence se conjuguent chez lui pour produire une incitation de prise en charge presque « épidermique ». La compétence n'est cependant pas toujours revendiquée, mais s'impose parfois aux partenaires, quand l'écart de savoir-faire est énorme et qu'il conduit à une spécialisation contraire à celle imaginée en premier lieu. Bien que souhaitant, au nom d'un principe de complémentarité assis sur les rôles sexués traditionnels, qu'Islane se charge du domaine alimentaire, Islane et Selman ont laissé Selman encadrer et guider fortement les achats aux débuts de leur cohabitation parce qu'Islane n'avait aucune expérience de ceux-ci.

Il est ainsi tentant d'expliquer la répartition des tâches par les compétences. Si nous nous y livrons, c'est cependant avec la conscience qu'il ne faut pas se laisser abuser par une

conception absolutiste de ces « *compétences* », selon laquelle les compétences alimentaires seraient immuables, clairement définies, hiérarchisées et aisément descriptibles. Il est en réalité délicat de définir ce que sont les « *compétences* » culinaires ou plus largement alimentaires, comme en témoigne le débat, né dans les années 1990, portant sur l'effet du développement du recours à des aliments pré-transformés et à des plats « *préparés* » industriellement sur les « *compétences* » des cuisiniers et cuisinières dans les foyers (voir encadré ci-dessous).

Encadré 4 : De la mesure des « compétences » alimentaires

Dans les années 1990, des chercheur-es se demandent si le développement des aliments et plats industriellement préparés ou pré-transformés ne provoque pas une perte historique des compétences des cuisinières et cuisiniers. Frances Short (2003), qui s'intéresse dans les années 2000 à ce débat, avance que celui-ci ne peut être tranché sans une conceptualisation solide de la notion de « *compétence* » en cuisine. Elle montre comment les parties s'opposant dans ce débat le mènent sans définir les « *compétences* », entendant implicitement derrière cette notion des savoir-faire multiples, de ceux liés à des capacités mécaniques à d'autres plus perceptifs, de mobilisation de connaissances ou encore de planification. Les compétences sont, selon elle, des savoir-faire *incorporés* plus que des pratiques ou techniques, particulièrement nombreux¹⁷⁰ et plus abstraits que ceux habituellement retenus comme tels. Elle conclue que l'opposition souvent faite entre cuisine « *maison* » et plats préparés est discutable, les deux requérant en réalité des compétences aux dimensions (perceptive, de connaissance, de planification et mécaniques) semblables¹⁷¹. Cette analyse pointe enfin la faible reconnaissance des « *savoir-faire* » culinaires domestiques comparativement à ceux associés aux environnements professionnels¹⁷². Ces analyses, de même que celle réalisée par Elisabeth Silva (2000) sur l'effet de l'introduction de technologies en cuisine comme le four thermostatique ou le four à micro-ondes sur les compétences attendues de la cuisinière, invitent à ne pas essentialiser les

170 Elle distingue des savoir-faire mécaniques pour transformer les aliments (bouillir, couper, etc.) ; la capacité à reconnaître l'état des aliments (ou compréhension perceptive de leurs propriétés) ; des savoir perceptifs plus complexes, concernant la conceptualisation du résultat obtenu à la suite d'une opération (cuisson, mixage etc.) ; la capacité à élaborer des plats à partir d'ingrédients imposés, notamment les « *restes* » ; le fait de savoir gérer les temps (capacité à faire cuire plusieurs choses en même temps, à faire d'autres tâches domestiques en même temps...) ; des connaissances en matière d'hygiène, de chimie, de nutrition ; le fait de savoir à adapter les ingrédients et plats aux occasions, ressources disponibles, préférences des convives ; enfin des savoir-faire liés à la cuisine « *sous stress* », quand il s'agit de gérer d'autres contraintes et activités en parallèle.

171 L'usage d'ingrédients ou de plats industriellement transformés ne s'oppose donc pas toujours à la cuisine « *maison* », et les cuisiniers et cuisinières qui recourent aux deux voient leur alimentation et leurs savoir-faire se diversifier plutôt que s'appauvrir.

172 Par exemple, la mère qui met à réchauffer au micro-ondes un plat semi-préparé et profite du temps de chauffe pour aller étendre une lessive tout en devant ensuite revenir à temps pour associer ce plat à d'autres ingrédients tout en gérant son enfant présent en cuisine serait, au regard des savoir-faire habituellement reconnus comme « *compétences culinaires* », considérée comme peu compétente, la capacité à gérer le temps de cuisson et à effectuer d'autres activités en parallèle comme surveiller son enfant étant invisibilisée.

compétences culinaires, mais plutôt à tenir compte de leur diversité, de leur difficile définition, de leur évolution dans le temps et de leur complexe articulation avec les pratiques culinaires concrètes. Ces analyses invitent également à se méfier des savoir-faire reconnus dans les représentations communes comme « *compétences* », en ce que les rapports sociaux conduisent à l'invisibilisation plus fréquente des savoir-faire domestiques et féminisés¹⁷³. Presque dix ans plus tard, en insistant davantage sur la complexité des dynamiques des transferts inter-générationnels de compétences, Angela Meah et Matt Watson (2011) font un constat relativement similaire, et invitent à ne pas caricaturer les supposées « *compétences* » des individus selon l'appartenance à une génération. Iels déconstruisent la représentation selon laquelle les plats préparés et les équipements technologiques culinaires, ainsi que la modification des rôles sexués et la participation accrue des femmes au marché du travail professionnel, feraient perdre aux générations actuelles des compétences possédées par leurs parents, notamment en matière d'hygiène alimentaire, de conservation des aliments et de savoir-faire culinaires¹⁷⁴. Les auteur·e·s concluent à propos de la croyance en une perte historique de compétences que « *de tels récits reposent sur une représentation simplifiée des processus complexes, connaissances et compétences impliquées dans la préparation d'un repas dans n'importe quelle situation historique, et sur des hypothèses contestables concernant la dynamique du transfert inter-générationnel de ces propriétés* » (paragraphe 1.11, nous traduisons).

En ne prenant pas pour acquis ce que veut dire « *cuisiner* » (Murcott, 1983 ; Short, 2003), en montrant que les savoir-faire reconnus socialement comme associés à tel ou tel plat évoluent dans le temps¹⁷⁵ et selon les prescripteur·es (Meah et Watson, 2011), ces travaux invitent donc à la prudence dans le recours à la notion de « *compétence* ». Nous concernant, ces études invitent à distinguer les compétences que les enquêté·e·s s'attribuent et, plus encore, à penser que les échanges conjugaux conduisent à déterminer qui est la/le plus « *compétent·e* » dans une tâche *au regard* d'une certaine conception de ce qu'est une tâche « *bien effectuée* », donc de ce que sont une « *bonne* » alimentation ou une « *bonne* » cuisine. Le dialogue conjugal participe, nous l'avons vu (chapitre 2) à la détermination des « *bonnes pratiques* » à l'aune

173 Comme l'explique bien Frances Short dans l'exemple précédent, ou encore Elisabeth Silva, qui montre que l'introduction du micro-ondes à partir des années 1970 s'est accompagné de manuels d'instruction et de campagnes de publicité suggérant que cette technologie venait remplacer des compétences culinaires désormais inutiles, donnant l'image d'une cuisinière dorénavant stupide, alors qu'en réalité cette technologie ne faisait que reconfigurer les compétences culinaires nécessaires.

174 Selon les auteur·es, ces débats contiennent l'idée implicite que les compétences sont transmises de mère en fille. Or, cette transmission ne suffit pas toujours au développement de compétences et à leur mise en œuvre. De plus, la transmission semble actuellement plus diversifiée. Enfin, tou·tes deux dénoncent la croyance, portée par certaines politiques d'inclusion sociale et par des entrepreneur·es de la cuisine comme loisir, que les classes populaires seraient les plus touchées par cette perte de compétences.

175 La cuisinière d'aujourd'hui a notamment conscience d'enjeux hygiéniques délivrés par les experts qui se présentaient sous un tout autre jour à sa grand-mère.

desquelles les partenaires sont ensuite jugé·es plus ou moins « *compétent·es* ». Plutôt que de tenter de mesurer les compétences de chaque partenaire, regardons quels types de compétences sont validées comme telles par l'échange conjugal et parlons davantage du sentiment relatif de compétence.

Ainsi, la répartition des tâches, de même que le pouvoir conféré à celle ou celui chargé·e de celles-ci, dépendent de la valorisation conjugale des différentes tâches et de la reconnaissance par le couple des compétences qui leur sont associées. Ces éléments dépendent eux-mêmes des conséquences de la socialisation conjugale ainsi que de la valorisation des tâches et des compétences en vigueur plus généralement dans le milieu d'appartenance des partenaires. Lorsque l'attente ou la compétence alimentaire d'un·e partenaire se voit reconnue par l'autre, ceci lui confère une forme d'autorité, donc une forme de pouvoir de dire ce qu'est la « *bonne* » pratique et comment celle-ci doit être réalisée, et, en conséquence, de prendre en charge si iel le souhaite l'activité concernée, ou d'en contrôler le déroulement tout en la déléguant à l'autre. Certains couples se caractérisent ainsi par la reconnaissance d'une conception de la cuisine propre à l'un·e des partenaires, qui impose sa conception de la « *bonne* » cuisine, la prend en charge et fait parfois de l'autre une « *petite main* » ou un « *commis* » (François). La plupart des partenaires qui se chargent de la cuisine par choix sont dans cette configuration : leur conception de la cuisine et plus largement de la gestion alimentaire est globalement reconnue, de même que leurs savoir-faire. Iels sont d'accord pour assumer globalement la prise en charge de l'alimentation nécessaire au respect de leurs attentes et exigences. Inversement, la non-reconnaissance d'une attente ou d'un savoir-faire peut enfermer celui ou celle qui en est porteur/euse dans un rôle de prise en charge subie, comme l'illustre très bien la prise en charge des courses et de la cuisine par Camille (24 ans, chargée d'études en environnement, installée depuis 8 mois avec Yann, 33 ans, ingénieur), qui supervise ces tâches parce que « *sinon il se passerait pas grand-chose* » (ent. 1, individuel ; voir leur présentation en II.3.c).

La valorisation d'une tâche participe également de sa distribution, mais avec des effets contrastés. D'un côté, elle favorise la reconnaissance du travail fourni, permettant au/à la partenaire l'effectuant d'en tirer des bénéfices symboliques. L'inverse conduit à confier la tâche à l'autre par manque d'intérêt pour celle-ci. Louisa (21 ans, installée depuis 6 mois dans une petite agglomération, en recherche d'emploi) laisse volontiers la cuisine à Alban (20 ans, étudiant infirmier) parce que l'alimentaire l'intéresse peu. Julien délègue la gestion des menus

et des courses à Laura parce qu'il se « *fout* » (selon Laura) de la composition des menus, celle-ci bataillant (*via* l'usage de plannings de menus notamment) pour l'obliger à participer à cette décision (voir chapitre suivant). D'un autre côté, la valorisation d'une tâche peut aussi s'accompagner d'attentes précises quant à sa réalisation, et évincer de cette réalisation ou du contrôle de la tâche le/la partenaire considéré·e comme moins compétent·e. C'est le cas pour Damien (24 ans, consultant en entreprise), qui, se considérant moins compétent et moins passionné en cuisine que Gaëlle (21 ans, étudiante en alternance), la laisse décider et se repose sur elle pour découvrir de nouvelles pratiques alimentaires. Il considère que ses parents ont toutes deux une alimentation « *routinière* », qu'il en a hérité et manque d' « *idées* » comparativement à Gaëlle. Gaëlle prend généralement note des propositions de Damien, mais reste souveraine pour les réaliser si et lorsqu'elle le souhaite :

*Damien : je suis assez conciliant donc... je **m'adapte** beaucoup à... ce qu'elle propose. Parce que comme **c'est elle aussi qui propose et qui prend l'initiative** et qui... bah qui fait qui passe le plus souvent / le plus de temps à la préparation du plat. Je suis assez conciliant là-dessus, et je la suis pas mal sur ses envies. Voilà. Moi y'a des idées que j'essaye de proposer de temps en temps. Et même si on la fait pas, cela arrive qu'elle la retienne et qu'elle m'en re-parle un peu après et que... Que du coup on le fasse etc. Mais je, **j'ai un peu moins d'idées**. (ent. 1, individuel)*

Damien raisonne par produits, pensant généralement à racheter des produits qu'ils n'ont pas consommé depuis un certain temps ou qui pourraient leur manquer au quotidien. Gaëlle a quant à elle des idées de plats, parfois à partir des produits que lui propose Damien :

*Damien : Peut-être que **je pense en premier aux trucs qu'on a l'habitude de manger**. Mais j'ai toujours une ou deux idées en plus. **Mais c'est pas une idée de recette**. C'est une idée de, d'aliment. Et elle rebondit sur ça, en me disant... "Ah bah avec tel truc on pourrait faire tel truc". Et voilà. Ou des fois elle a directement l'idée d'un truc qu'on n'a pas fait depuis longtemps. Une idée de recette. (ent. 1, individuel)*

Gaëlle, qui, selon elle comme selon Damien, a pris la cuisine en charge par amour et compétence pour celle-ci, a conscience de disposer d'un grand pouvoir de décision, d'autant que celui-ci est très occupé professionnellement au premier entretien, un mois environ après leur installation. Ainsi, Damien a changé plusieurs de ses pratiques alimentaires pour suivre les attentes de Gaëlle, notamment, selon Gaëlle, parce que l'alimentation qu'elle lui proposait ne le dérangeait pas, ne lui « *coûtait* » pas vraiment. Autre exemple, Laura (24 ans, installée depuis 2 ans, infirmière remplaçante) participe à la cuisine quotidienne avec Julien (boulangier un peu plus âgé) mais ne cuisine jamais lorsque viennent des invité·es, par manque de

confiance en elle. Plusieurs enquêtés en couple avec des partenaires très investies dans la cuisine et défendant une définition très arrêtée de la « *bonne* » façon de cuisiner disent aussi ne pas cuisiner par peur de ne pas le faire correctement¹⁷⁶. Ceci conduit dans plusieurs cas à une adaptation alimentaire plus importante de leur part.

Ainsi, les tâches les plus valorisées, notamment la cuisine, donnent souvent lieu à une prise en charge justifiée au nom des compétences et/ou de l'intérêt pour la tâche. La valorisation sociale de certaines tâches et compétences influence donc bien la répartition et la définition d'une autorité alimentaire. Les tâches à plus faible valorisation, comme la vaisselle, sont davantage réparties selon le principe d'alternance entre les partenaires ou de complémentarité entre les tâches, que nous allons maintenant détailler. Nous verrons, au cours du chapitre suivant (chapitre 4), combien les inégalités de prise en charge en fonction du genre doivent à la différenciation genrée des compétences, préférences et exigences des partenaires.

c. Le réalisme : complémentarité des tâches et disponibilités des partenaires

Au-delà des exigences, préférences et disponibilités, les partenaires suivent un principe de « *réalisme* » basé sur la complémentarité des tâches et les disponibilités temporelles.

Des tâches interdépendantes et hiérarchisées

Le principe de complémentarité entre les tâches stipule qu'une des façons pratiques de répartir équitablement les tâches est de considérer qu'une tâche réalisée par l'un·e exige que l'autre en réalise une autre de temps équivalent. À cet égard, certaines tâches sont particulièrement associées entre elles, notamment la cuisine et la vaisselle : il est très fréquent que les partenaires estiment qu'il est au tour de l'un·e de faire la vaisselle – ou que l'un·e se charge toujours de la vaisselle – parce que l'autre a fait la cuisine – ou se charge toujours de la cuisine. Plus largement, la spécialisation de l'un·e dans les tâches alimentaires peut se faire en échange d'une prise en charge, par l'autre, d'autres aspects de la vie conjugale. Damien (24 ans, consultant en entreprise), qui consacre beaucoup moins de temps que Gaëlle (21 ans, étudiante en alternance) aux tâches alimentaires, se charge majoritairement du ménage. D'une certaine manière, la complémentarité de partenaires spécialisés l'un·e dans la cuisine, l'autre dans la vaisselle, suit la même logique de répartition par complémentarité que celles de partenaires spécialisés l'un·e dans le travail domestique, l'autre dans le travail

176 Parmi ceux-ci, citons Camillia, Hélène, Faustine et Louisa, dont les discours sont les plus parlants.

professionnel. La différence réside dans le degré de reconnaissance et de valorisation sociale de ces tâches.

En effet, les tâches apparaissent à la fois complémentaires entre elles et hiérarchisées. Elles sont hiérarchisées du fait de leur valorisation sociale différenciée, qui les rend diversement appréciables. Cette hiérarchisation des tâches est socialement ancrée – la valorisation de la cuisine dans les représentations communes pousse les partenaires à la valoriser – mais également propre à chaque couple, et dont l'analyse de la répartition conjugale des tâches gagne à tenir compte¹⁷⁷. De par l'importance qui lui est accordée et son association fréquente à la détermination d'autres aspects de la gestion (prévision des menus donc aussi des futurs approvisionnements, gestion des restes, etc.), la cuisine est une clef de voûte de la répartition conduisant à faire de son/sa responsable la/le gestionnaire principal de l'alimentation et de la charge mentale alimentaire. Elle prend donc une place prépondérante dans la typologie des arrangements alimentaires.

Les disponibilités des partenaires

Les autres critères renvoient à une forme de « *réalisme* », un « *principe de réalité* » (Singly, 2007) consistant à confier davantage de tâches à celle ou celui considéré·e comme ayant plus de temps disponible (Solaz, 2005 ; Van Hooff, 2011). Ainsi, certain·es prennent davantage en charge certaines activités très visiblement du fait du temps « *libre* » dont iels disposent. C'est particulièrement le cas, nous y reviendrons dans la typologie, d'hommes qui gèrent la cuisine lors d'épisodes de chômage ou de congés, alors que leur partenaire travaille. Dmitri et Yun (22 et 33 ans, installé·es depuis 18 mois lors de l'entretien, étudiante en école d'arts et ingénieur et consultant en gestion), qui apprécient tou·tes deux relativement cuisiner, mettent en avant l'enjeu temporel et la variation des obligations et horaires, scolaires pour Yun et professionnels pour Dmitri :

Dmitri : dans la situation que j'étais en arrêt maladie. C'est moi qui cuisinai. Pratiquement... tout le temps. À de rares exceptions, quand c'était des jours que quand t'avais pas des... soit t'avais pas des cours, soit t'avais des cours qui étaient annulés, des choses comme ça. (Yun acquiesce) Euh... quand je travaille, par contre c'est toi qui cuisines. Parce que pareil, moi je rentre plus tard... (Yun acquiesce)

177 La prise en charge de la vaisselle par l'un·e des partenaires dans le cadre d'une forte dévalorisation de la tâche par les partenaires ne traduit pas le même rapport conjugal que cette même prise en charge dans un couple où la vaisselle est valorisée ou sert d'unique contrepartie à la prise en charge de toute la charge mentale de gestion alimentaire.

Angèle : Donc beaucoup en fonction des disponibilités ?

Dmitri : Oui en fonction des disponibilités. (ent. 1, conjugal)

De son côté, Blaise (19 ans, installé depuis 9 mois en centre-ville d'une grande agglomération) est le cuisinier principal chez lui, certes parce qu'il apprécie l'activité, mais aussi parce qu'en première année de licence, il dispose de davantage de temps libre que Cécile, quant à elle en hypokhâgne (voir l'arrangement « homme (temporairement?) plus disponible, partie II.2.b ci-dessous). L'écart de temps disponible, qui découle d'un écart d'investissement scolaire, justifie la prise en charge de la cuisine par Blaise. Cécile est cependant gênée de ce qu'elle semble voir comme un déséquilibre, et ne demande pas à Blaise de prendre en charge ses déjeuners. Les horaires apparaissent cruciaux en ce que Cécile cuisine les quelques soirs où Blaise n'est pas disponible.

La disponibilité liée au travail est ainsi fréquemment invoquée pour expliquer la répartition. En particulier, elle justifie selon les enquêtés un certain nombre de manquement de participation de certains hommes, ou des changements importants dans la répartition des tâches au cours du temps. Ainsi Cédric (26 ans, sortant d'école d'architecture), qui assurait pour lui et Chloé (26 ans, étudiante en alternance) la plupart des repas au premier entretien alors qu'il était en recherche d'emploi après ses études, n'en assure quasiment plus au second entretien, 11 mois après leur installation, parce qu'il a désormais trouvé du travail, et que son emploi du temps professionnel est particulièrement chronophage. Il part désormais très tôt les matins, rentre généralement très tard les soirs, et n'est plus qu'exceptionnellement présent les midis comme pour une partie des dîners :

*Cédric : Y'a huit mois, j'étais, **j'avais pas de boulot**. (Chloé acquiesce). Enfin bon, il arrivait quand même plus/ assez souvent qu'on puisse **manger ensemble le midi**. [...] parfois j'arrive à avoir une journée où je, où je vais pas bosser à Paris. Mais c'est, pas très souvent. Quand c'est le cas, souvent c'est possible qu'on mange ensemble. Soit que j'aïlle jusqu'à son travail. [...] **Mais en général, comme j'ai un boulot ! Bah, ça change pas mal de choses, parce que... [...]** **les conditions pour faire à manger, c'est plus les mêmes** (ent. 2, conjugal).*

Beaucoup moins présent au domicile et disposant de beaucoup moins de temps libre, Cédric mange moins souvent qu'auparavant avec Chloé, ne cuisine plus autant, et s'y investit beaucoup moins. Chloé lui reproche ce manque de prise en charge mais, plus encore, le manque de disponibilité pour son couple que cette absence de présence et de prise en charge signale selon elle.

Être disponible, ce n'est pas avoir dans l'absolu plus de temps libre, c'est aussi en disposer aux bons horaires pour effectuer la tâche considérée. L'ancrage temporel des activités alimentaires influence ainsi particulièrement leur répartition en fonction des horaires de chacun·e, puisqu'il est plus compliqué de se charger de la cuisine si on ne dispose jamais de temps libre en fin de matinée ou en début de soirée, ou de faire la vaisselle quand on est davantage libre avant l'heure du repas qu'après. Pour Gaëlle et Damien, il semble quelques semaines après leur installation plus logique de confier à Gaëlle la cuisine et la mise de table et à Damien le nettoyage, Damien rentrant toujours plus tard que Gaëlle :

*Gaëlle : Globalement c'est plutôt ça : lui il s'occupe plutôt de la vaisselle, moi de la cuisine. Et la table c'est un peu... un peu tous les deux. Même si il a tendance à plus souvent débarrasser que moi. Moi souvent je la mets, et lui il l'enlève. [...] **aussi parce qu'il finissait tard.** Quand il finit plus tôt, qu'il arrive plus tôt, il va avoir tendance à, à mettre plus souvent la table. Et dans ce cas je vais plutôt l'aider à débarrasser. Parce qu'il sera là plus tôt, et qu'il pourra le faire. [...] Mais **je pense que ça va varier beaucoup.** Euh... tout au long de notre cohabitation. Parce que **comme il est consultant** ça dépend vraiment des missions sur lesquelles il est (ent. 1, individuel)*

Dans le discours de Gaëlle, la répartition est directement liée aux horaires évolutifs de présence à domicile. Cependant, elle ne considère que les horaires de Damien comme cause de cette répartition, et jamais les siens propres, suggérant ainsi que c'est l'investissement professionnel de Damien qui sera déterminant de leur répartition des tâches. Damien en témoigne aussi :

*Damien : dans mon ancien appart, j'avais des horaires un peu plus cool. Donc on était un peu plus ensemble. Là j'avais, en fin d'année dernière **j'avais commencé une mission assez dure.** Du coup je faisais des **horaires un peu plus dures.** Et du coup... Bah **je rentrais tard.** Donc souvent elle préparait à manger avant que j'arrive, et voilà. Et du coup elle m'appelait, pour dire **qu'est-ce que j'ai envie de manger.** Mais du coup j'avais pas forcément beaucoup d'idées, parce que **j'étais pas hyper concentré** là-dessus. [...] c'est vraiment une histoire de **timing** [...] elle elle rentre assez tôt en général donc... elle commence à avoir envie de manger un peu plus tôt en fait. Elle veut se coucher plus tôt, donc elle veut manger plus tôt donc. Donc voilà, c'est tout cet engrenage (ent. 1, individuel)*

Au second entretien, le désir de Damien de s'impliquer davantage ne s'est pas vraiment concrétisé, car il reste très préoccupé par son travail professionnel. Gaëlle est en revanche davantage investie dans d'autres activités, et a réduit son temps en cuisine :

*Gaëlle : j'y passe quand même beaucoup moins de temps que je pouvais y passer avant. (Damien acquiesce) Parce que j'ai clairement **redistribué mon temps** sur tout ce que j'ai à faire par ailleurs quoi. Ouais. Que c'est vrai qu'avant je savais à peu près... jusqu'à quand on tenait*

en courses etc. Que là des fois on finit la semaine... avec pas, pas grand-chose dans le frigo quoi. Je me suis un peu désintéressée. [... En cuisine] comme j'ai moins de temps, je simplifie énormément. (ent. 2, conjugal)

Nous y reviendrons (chapitre 4 et 5), la répartition des tâches s'explique donc par son articulation avec le travail professionnel des partenaires, expliquant certaines situations d'hommes prenant majoritairement en charge le travail alimentaire.

La disponibilité est cependant avant tout une affaire de jugement : celle ou celui considéré·e comme plus disponible par le couple l'est en fonction d'une certaine valorisation de son travail professionnel. Chez les jeunes couples hétérosexuels étudiés par Jenny H. Van Hooff (2011), l'évaluation du « *stress* » d'un travail professionnel est effectuée à partir du salaire et du nombre d'heures de travail plus que du travail émotionnel que l'emploi exige, c'est-à-dire à partir d'une définition « *masculine* » de l'emploi, qui avantage donc les hommes lorsqu'il s'agit d'estimer qui est le/la plus disponible. Qui plus est, le ou la partenaire jugé·e la/le plus disponible l'est parfois parce qu'iel a, en amont, limité son temps de travail salarié au nom du travail domestique. Nous verrons ainsi, au cours du prochain chapitre, comment cet accent sur les disponibilités et l'attachement aux préférences et compétences des partenaires n'évite pas la perpétuation de répartitions sexuées, justifiant que des travaux se penchent sur l'articulation entre des préférences différenciées et la prise en charge des tâches.

d. La fabrication conjugale du sentiment de justice

Ainsi, les partenaires suivant un modèle de complémentarité dans les tâches, majoritaires parmi les enquêté·es ici rencontré·es, se les répartissent selon différents principes que nous avons détaillés : les compétences, préférences et exigences différenciées des partenaires vis-à-vis des différentes tâches, qui sont elles-mêmes le fruit de leurs socialisations passées ; le réalisme et les disponibilités de chacun·e, largement définies en lien avec le travail professionnel ; la complémentarité de certaines tâches entre elles. *A posteriori*, ces principes de distribution sont remobilisés pour justifier la répartition et produire le sentiment de justice conjugale. C'est ainsi que d'autres travaux, plutôt que de rechercher les mécanismes de répartition des tâches, ont observé les causes de l'acceptation subjective de l'inégale répartition (Van Hoof, 2011), y compris chez des couples perméables à l'égalitarisme conjugal. Ils constatent que les couples consacrent plus d'énergie à justifier l'inégalité qu'à la combattre (Jamieson 1999 ; Bittman et Lovejoy, 1993). Ils montrent aussi qu'en réalité, « *le critère strict de l'égalité domestique compte assez peu* » dans l'appréciation subjective du

caractère « *juste* » ou « *injuste* » de la répartition (Singly, 2007, p. 43), et explorent les autres critères pertinents. Parmi ceux-ci, ils trouvent que les conjoints peuvent valoriser certains « *revenus* » tirés de la vie conjugale (statut, stabilité, protection...) et accepter une inégalité en retour (Thompson, 1991), en particulier chez les femmes ayant moins de ressources économiques et ce faisant moins d'alternatives au mariage (Lennon et Rosenfield, 1994). Surtout, les représentations genrées font que qu'hommes et femmes n'attendent pas, en pratique, un temps domestique identique entre elleux. En réalité, les femmes considéreront comme injuste un partage des tâches fortement inégalitaire, alors qu'un partage faiblement inégalitaire leur apparaîtra juste¹⁷⁸. De même, la satisfaction des femmes dépend davantage d'une attitude générale du partenaire, faite de bonne volonté vis-à-vis des tâches jugées « *féminines* » (Baxter, 2000) et de reconnaissance du travail domestique accompli, que d'une participation égalitaire. En conséquence, les partenaires ne comparent pas directement leurs investissements domestiques réciproques avec pour étalon un temps domestique équivalent. Les comparaisons sont intra-sexes et non inter-sexes : les femmes ne se comparent pas à leur partenaire mais à leur mère, sœurs ou amies, et inversement les hommes ne se comparent pas à leur partenaire mais à leur père, frères, ou amis (Thompson, 1991 ; Singly, 2007, p. 35). Enfin, pour réconcilier le principe égalitariste avec la réalité inégalitaire, les partenaires tendent à présenter les femmes comme plus exigeantes et plus douées (McMahon, 1999, p. 158 ; Beagan *et al.*, 2008 ; Van Hooff, 2011) ou insistent sur le sentiment d'autonomie qu'elles ressentiraient vis-à-vis des tâches domestiques qu'elles gèrent (Van Hooff, 2011). C'est ainsi que les partenaires rencontrés dans cette enquête, invité·es à *décrire* la répartition de leurs activités domestiques, *justifient* simultanément cette répartition en mobilisant ces principes.

Enfin, il faut souligner que la question de la juste répartition des tâches domestiques n'est que rarement posée explicitement dans les échanges conjugaux (Van Hooff, 2011), même à l'occasion d'entretiens portant dessus (Singly, 2007, p. 43). Comme pour la détermination des consommations et pratiques alimentaires communes (voir chapitre précédent), les partenaires se répartissent les tâches au fil d'un processus relativement implicite, basé sur l'évidence (suivant en cela le fameux « *Ça s'est passé tout seul* », Kaufmann, 2014, chapitre 8) associée

178 La « *juste part* » de travail ménager étant, aux yeux des femmes anglaises, de 23h « *féminines* » et 8h « *masculines* » (Baxter, 2000, p. 620). Dans le contexte états-unien des années 1990, il faut que les femmes assurent au moins 73 % du travail domestique pour ressentir l'injustice (Lennon et Rosenfield, 1994, p. 519).

aux principes de répartition. Ceci parce que l'idéologie du don (Henchoz, 2008 ; Belleau et Martial, 2011) interdit de compter dans le couple. En outre, certain·es partenaires, à commencer par les femmes, préfèrent ne pas mentionner ni même penser comme problématique une répartition inégale, pour ne pas briser l'harmonie du ménage (Mennell *et al.*, 1992 p. 108). Elles peuvent donc prendre sur elles certaines charges ou renoncer à leurs propres attentes plutôt que de risquer de produire du conflit. C'est le cas vis-à-vis du conjoint (Charles and Kerr 1988 ; DeVault 1994 ; Kemmer *et al.* 1998) comme vis-à-vis des enfants (Beagan *et al.*, 2008). Ainsi, face à la rareté du conflit concernant la répartition des tâches domestiques, nous souhaitons mettre en doute l'idée avancée par certains auteur·e que les relations personnelles contemporaines sont nouvellement marquées par la réflexivité et l'individualisme, et conduisent à beaucoup de « *négociations* » (Giddens 2004 ; Beck and Beck-Gernsheim, 2002), et davantage considérer ce fonctionnement comme une valeur sur laquelle les partenaires tentent d'asseoir leurs relations plutôt que comme la pratique effectivement majoritaire.

Cette partie a montré combien la délégation, soit la mise en commun des tâches alimentaires et leur prise en charge par un·e seule au nom des deux, est une norme conjugale, de la même manière qu'est attendu le partage des consommations alimentaires. Cette délégation nécessite un accord *a minima* sur les pratiques, effectuer la tâche donnant une capacité d'influence sur sa réalisation, inscrivant la spécialisation dans la durée de la cohabitation. La typologie suivante, construite à partir de la répartition des tâches et des conséquences de la conjugalité cohabitante sur les consommations, va notamment rendre visible cette interdépendance entre consommations et répartition des tâches. Concernant cette dernière, cette étude confirme que la majorité des jeunes couples de jeunes adultes s'inscrit dans l'idéologie égalitaire, c'est-à-dire souhaite une répartition *a priori* égale des temps de travail domestique, voire une participation commune aux tâches. Cet attachement est cependant mis à l'épreuve du besoin de rationalisation de la gestion et des inégalités en matière de préférences, compétences et disponibilités, qui ne sont pas absolues mais définies conjugalement, notamment au cours de la création du nomos conjugal alimentaire. En fonction de ces normes, les compétences ou exigences de chacun·e sont à leur tour reconnues ou au contraire niées, favorisant les spécialisations. Ainsi, les exigences et compétences découlant des socialisations familiales et reconnues dans le couple, mais aussi les disponibilités professionnelles, favorisent une